



EMMANUEL CRETIN-MAITENAZ
SYLVAIN MOREAU

HECTARE

Service Comptabilité
75 ZI Les Portes Domitiennes
CS 30020
34741 VENDARGUES

Facture

N° Dossier	18185 /
Facture N°F22110669	

Perpignan, le 30/11/2022.

Page 1 sur 2

Lieu des travaux : Commune de LAROQUE DES ALBERES - Avenue des Baléares - Section Cadastre : AH - N° de Parcelle(s) : 70

Objet : Lotissement "LE 9"

Rétablissement de limites

Référence	Désignation	Prix U.HT €	Qté	Coeff	Montant HT
MIS-GEO SIT	MISSION GEOMETRE suivant convention du 28/02/2019 SITUATION N°2				
bor-perim-l ot	1. Bornage périmétrique et de reconnaissance de limites	1 194,00		1.00	1 194,00
Eta-Plap	2. Numérisation du plan parcellaire(plan parcellaire général)	600,00		1.00	600,00
Imp-tra	3. Implantation des emprises voies et mitoyens pour les travaux (2 interventions)	1 050,00		0.50	525,00
	Actualisation à la date des travaux : Implantation du terrassement	41,84		1.00	41,84
	Indice IGE Dec 2018 : 1 227,30 Indice IGE Sept 2022 : 1 325,10 Coefficient d'actualisation 1,0797				
Bor-lot	4. Bornage des lots après travaux	2 490,00		0.00	0,00
Pub-fon2	5. Documents cadastraux pour vente	240,00		1.00	240,00
Mon-rem	Montant de la rémunération : 5574€ HT (avant actualisation)				
Pla-ven	Plans de vente individuels et Descriptifs de bornage SRU , à la charge des acquéreurs : 680 € TTC par/ lot				
Geo-res	"Le géomètre-expert assume sa responsabilité professionnelle, telle qu'elle est définie notamment par les articles 1217, 1231-1 et suivants, 1792, 1792-2, 1792-3 et 1792-4-1 et suivants du code civil, dans les limites de la mission qui lui est confiée et ses propres fautes. Il ne peut être tenu responsable, de quelque manière que ce soit, ni solidairement, ni in solidum, à raison des dommages imputables aux autres intervenants participant à l'opération."				
Imp-tra Ter-Bri	TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES Implantation sommaire de l'emprise de la voirie le 17/08/2020 - Terrain, Brigade	170,00	3	1.00	510,00
IBAN N° FR76 1660 7000 1901 9218 8172 959 / BIC : CCBPFRPPPPG		Total HT €			
Facture payable au plus tard le 30/12/2022		Total TVA 20%			
		Total TTC €			

A compter du 01.01.2013, tout retard de paiement entraîne une indemnité forfaitaire de 40 € minimum au titre des frais de recouvrement, à laquelle s'ajoutent des pénalités de retard, de plein droit et sans mise en demeure préalable, calculées par l'application d'un taux d'intérêt égal à 12% (L. 441-6 du Code de commerce et Décret N° 2012-1115 du 2.10.2012). La société ne pratique pas l'escompte pour paiement anticipé.

S.C.P. CRETIN-MAITENAZ MOREAU

102, Avenue Alfred Kastler - Tecnosud - 66100 PERPIGNAN

Tél. : 04 68 68 28 40 - Fax : 04 68 68 28 41 - Mail dmcgeo@orange.fr

N° TVA: FR 54 391 027 190 - N° SIRET: 391 027 190 00027 - A.P.E.: 7112 A

REÇU le 01 DEC. 2022



EMMANUEL CRETIN-MAITENAZ
SYLVAIN MOREAU

HECTARE

Service Comptabilité
75 ZI Les Portes Domitiennees
CS 30020
34741 VENDARGUES

Facture

N° Dossier	18185 /
Facture N°F22110669	

Page 2 sur 2

Perpignan, le 30/11/2022.

Lieu des travaux : Commune de LAROCHE DES ALBERES - Avenue des Baléares - Section Cadastre : AH - N° de Parcelle(s) : 70

Objet : Lotissement "LE 9"
Rétablissement de limites

Référence	Désignation	Prix U.HT €	Qté	Coeff	Montant HT
Pla-par	Plan parcellaire de projet d'acquisition sur la parcelle AD 38 (septembre 2019 et mars 2022)				
Bur-Dess	- Bureau. Dessinateur	75,00	3	1.00	225,00
Fact P	Facture partielle N°F22050316 du 31/05/2022 d'un montant de 3322,8€ TTC (2769€ HT)	-2 769,00			-2 769,00
2.12.22 Bon pour Accord HECTARE URBANISME DURABLE BOULEVARD J.F KENNEDY 66000 PERPIGNAN 04 68 63 64 65 04 68 63 64 65					
ORDRE DES GEOMETRES EXPERTS S.C.P. CRETIN-MAITENAZ MOREAU Tecnosud - 102, Av. Alfred Kastler 66100 PERPIGNAN 04 68 68 28 40 N° D'INSCRIPTION 91003					
Total HT €					566,84
Total TVA 20%					113,37
Total TTC €					680,21

IBAN N° FR76 1660 7000 1901 9218 8172 959 / BIC : CCBPFRPPPPG
Facture payable au plus tard le 30/12/2022

A compter du 01.01.2013, tout retard de paiement entraîne une indemnité forfaitaire de 40 € minimum au titre des frais de recouvrement, à laquelle s'ajoutent des pénalités de retard, de plein droit et sans mise en demeure préalable, calculées par l'application d'un taux d'intérêt égal à 12% (L. 441-6 du Code de commerce et Décret N° 2012-1115 du 2.10.2012). La société ne pratique pas l'escompte pour paiement anticipé.

S.C.P. CRETIN-MAITENAZ MOREAU

102, Avenue Alfred Kastler - Tecnosud - 66100 PERPIGNAN

Tél. : 04 68 68 28 40 - Fax : 04 68 68 28 41 - Mail dmcgeo@orange.fr

N° TVA: FR 54 391 027 190 - N° SIRET: 391 027 190 00027 - A.P.E.: 7112 A